



## Contrat apprentissage et contrat stagiaire LNB basketteur

-----  
Par kevan974

Bonjour,

Depuis Aout 2020 je suis en contrat d'apprentissage dans la préparation d'un BPJEPS au sein d'un grand club sportif. En parallèle, j'ai été recruté par ce même club au 1er juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2023 en tant que joueurs de basket au sein du centre de formation sportif.

L'année dernière j'ai bénéficié d'un contrat aspirant et cette année je bénéficie d'un contrat stagiaire LNB.

Une rémunération est cité dans ce contrat stagiaire Ligue National de Basket.

Mais selon les représentants du club je ne peux bénéficier de mon salaire en contrat d'apprentissage et de la rémunération de contrat stagiaire.

Je souhaite savoir s'ils ont le droit de faire cela et de ne pas me verser cette rémunération LNB ?

Je vous remercie de votre aide.

Cordialement,